



PAR FRANÇOIS ÉCALLE, ancien
rapporteur général de la Cour des
comptes, président de Fipeco*

LA LEÇON D'ÉCO

“120 000 fonctionnaires en moins ? C'est mal parti !”

Pour François Écalle, Emmanuel Macron aura du mal à tenir sa promesse de réduction des effectifs de la fonction publique.

Le gouvernement a annoncé la suppression de 70 000 postes dans la fonction publique territoriale et de 50 000 dans les services de l'Etat pendant le quinquennat. Il est nécessaire de réduire la dépense publique, mais il est difficile de la diminuer sans toucher à la masse salariale, car celle-ci en est la principale composante (22%) après les prestations sociales (46%). Des mesures sur les rémunérations étant inévitables après plusieurs années de gel du point de la fonction publique, il faut diminuer les effectifs. La France n'est certes pas le pays où les agents publics sont le plus nombreux, mais elle figure dans le groupe de tête avec les pays scandinaves. La baisse envisagée dégagerait en année 1 une économie de 1,8 milliard d'euros pour les collectivités locales et de 1,6 milliard d'euros pour l'Etat. Et de 2,8 et 2,7 milliards d'euros par an au bout de vingt ans.

Il y a 1,9 million d'agents dans la fonction publique locale et 2,4 millions dans celle de l'Etat. Il s'agit de réduire ces effectifs respectivement de 0,7% et 0,4% par an. Et de générer des gains de productivité du même ordre pour maintenir le même volume de services publics. S'agissant de la fonction publique locale, le gouvernement ne contrôle pas ses effectifs puisque les collectivités sont libres d'embaucher. Mais il leur apporte environ le tiers de leurs ressources, et l'évolution de ces dernières détermine largement la croissance de leurs dépenses de fonctionnement. La baisse des dotations de l'Etat sous le quinquennat précédent a ainsi entraîné un net ralentissement de ces dépenses, et les effectifs publics locaux ont, pour la première fois, baissé (- 3 000) en 2016.

Le gouvernement actuel applique une autre méthode. Les dotations de l'Etat seront stabilisées si les dépenses de fonctionnement des collectivités locales augmentent de moins de 1,2% par an, sinon, elles seront rognées. Cela revient à leur demander à peu près le même effort que sous le quinquennat précédent, mais avec une menace de diminution des dotations au lieu d'une baisse imposée d'office. A supposer que cela permette d'obtenir une réduction des effectifs de 3 000 par an, comme en 2016, ce serait très en deçà de l'objectif du gouvernement. En fait, la réduction de 70 000 doit probablement être comprise comme une diminution par rapport à une hausse tendancielle et non par rapport au début de quinquennat. Mais cette tendance n'a jamais été explicitée. C'est donc invérifiable.

S'AGISSANT DE L'ÉTAT, les suppressions de postes prévues en loi de finances pour 2018 et 2019 sont de 1 600 et 4 200. Pour atteindre 50 000 sur le quinquennat, elles doivent donc être de presque 15 000 par an sur les trois dernières années. C'est possible puisque les effectifs de l'Etat ont diminué de presque 30 000 par an sur la période 2008-2012, seul un départ en retraite sur deux étant remplacé. Cependant, les coupes annoncées dans les ministères hors Education (surtout Finances, Travail et Ecologie) ne seront supérieures que de 2 400 aux créations dans ceux de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense en 2019. Nous sommes loin de 15 000.

L'évolution des effectifs de l'Education nationale est le principal enjeu, car elle emploie plus de la moitié des agents de l'Etat. Il faudra revenir pour partie sur les 60 000 créations d'emplois de 2012-2017. La réduction prévue en 2019 (- 1 800) va dans ce sens, mais elle devra être bien plus forte en 2020-2022.

* Site d'Informations sur les finances publiques.